



Communiqué de presse – 14 avril 2021

Votations fédérales du 13 juin 2021

Le PSVr, qui s'est réuni en Conseil de parti le 13 avril, s'est prononcé sur les 5 textes soumis au vote le 13 juin prochain.

Non à l'Initiative populaire du 18 janvier 2018 «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique»

Pour le PSVr, cette initiative va trop loin puisqu'elle interdit également des produits couramment utilisés dans la viticulture bio, tels que le soufre et le cuivre. En effet, le terme « pesticides » utilisé dans le titre et dans le texte englobe tous les moyens existants, aussi les produits phytosanitaires d'origine naturelle, dont l'utilisation est autorisée dans l'agriculture biologique. Or, de nombreuses et nombreux viticulteur-trice-s dans notre Canton ont fait l'effort d'orienter leur travail vers une production durable. Ce serait anéantir ces efforts que de soumettre les paiements directs aux conditions de l'initiative. D'autre part, l'initiative manque clairement sa cible puisqu'elle pourrait mener à une importation massive de denrées alimentaires si les paysans ne sont plus à même de produire leur propre fourrage. Le PSVr estime que des mesures d'encouragement sont plus efficaces et surtout moins nocives pour les agriculteurs et les viticulteurs qui souffrent aujourd'hui déjà passablement. L'écologie ne doit pas se faire contre l'humain, mais avec l'humain !

Liberté de vote pour l'initiative populaire du 25 mai 2018 «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse»

Le Conseil de parti n'est pas parvenu à trancher clairement sur ce texte. Si le but de l'initiative est louable, là aussi, la survie des agriculteur-trice-s en Suisse et en Valais est une préoccupation majeure pour le PSVr. Certains membres du Conseil de parti ont également soulevé la question des places de travail en Valais liées à la production des pesticides de synthèse, places de travail qui pourraient être clairement menacées en cas d'acceptation de l'initiative.

L'association des petits paysans l'affirme : « Après 10 ans de période de conversion, les rendements des cultures agroécologiques seront supérieurs à ceux d'aujourd'hui. Avec en parallèle une réduction du gaspillage alimentaire – de nos jours, un tiers de tous les aliments sont jetés – le taux d'auto-provisionnement de la Suisse ne diminuera pas. La Suisse ne dépendra donc pas de plus d'importations qu'aujourd'hui et en même temps les produits importés proviendront exclusivement de production sans pesticides ».

Oui à la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19

Si le non l'emporte, la loi cessera de s'appliquer en septembre déjà, ce qui créerait un vide juridique qui prendrait des mois à combler. Un tel scénario mettrait en péril de nombreuses places de travail ainsi que l'aide d'urgence. Les aides financières prévues dans la loi concernent les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), les allocations pour perte de gain Covid-19 et les aides pour les cas de rigueur destinées aux restaurants, hôtels et au secteur du tourisme, ainsi que les mesures pour la culture, le sport et les médias. Elles devraient représenter un coût de 35 milliards à la charge de la Confédération. Cette loi ne concerne pas les mesures de restriction actuelles, ni la gestion du Conseil fédéral, explique Alain Berset. "C'est un vote sur le soutien économique aux entreprises, sur la prise en charge du coût des tests par la Confédération, et sur la possibilité d'établir un 'certificat Covid' pour les personnes vaccinées. En cas de non, tout ça va tomber."

Oui à la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2)

Bien sûr, cette loi sur le CO2 pourrait aller plus loin, et d'autres mesures devront y faire suite. Mais même sous sa forme actuelle, elle représente d'importantes premières étapes décisives pour la sauvegarde du climat. Nous devons veiller à ce que notre approvisionnement énergétique soit exempt de CO2 le plus rapidement possible – c'est-à-dire sans pétrole, ni charbon, ni gaz. La transition énergétique crée une croissance économique durable et des emplois d'avenir attrayants et en Suisse. La nouvelle loi sur le CO2 crée un fonds pour le climat pour financer des investissements respectueux de l'environnement. Au moins deux tiers de la taxe sur le CO2 applicable au mazout et à l'essence et au moins la moitié de la taxe sur les billets d'avion seront reversés à la population. Toute personne qui ne conduit pas une voiture de manière démesurée, utilise les transports publics, vit dans un appartement de taille moyenne et ne prend l'avion pour partir en vacances qu'une fois par an en bénéficiera tout compte fait.

Le PS avait déposé une proposition pour que cette taxe soit également réservée aux régions périphériques, le Canton du Valais notamment, dans le but de favoriser la mobilité douce. Cette proposition a malheureusement été rejetée par les mêmes personnes qui ont lancé le referendum.

Non à la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) (FF 2020 7499)

La loi abolit la présomption d'innocence. On peut être placé en résidence surveillée jusqu'à 9 mois sans preuve sur de simples soupçons.

La loi viole les droits humains. Les mesures prévues par la loi ne sont pas ordonnées par un tribunal, mais par la police sur simple soupçon (aucune preuve requise). Cela viole, entre autres, la Convention européenne des droits de l'homme.

Emprisonnement des enfants : les mesures peuvent être imposées aux enfants à partir de 12 ans (ou à partir de 15 ans en cas d'assignation à résidence) - sans décision de justice. Il s'agit d'une violation de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, qui a valu à la Suisse de sévères critiques de la part de l'ONU.

Contact :

Barbara Lanthemann, présidente PSVr
079/ 773 31 23